

COMPTE-RENDU

Réunion du 5 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le cinq du mois de Décembre à vingt heures trente, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Montagny-en-Vexin sous la présidence de Loïc TAILLEBREST, Maire.

Étaient présents : TAILLEBREST Loïc, CATTET Jean-Luc, GUERINEAU Christophe, EPAGNEUL Gaëtan, DEVILLER Franck, VERLEY Clémence, GESSAT Cécile, PASCOT Aurélie, DEMORICE Hélène, DEVOUASSOUD Eric, BEAUSSART Gérard, GESLAND Sophie, MICHEL Marie-Christine

Absents excusés : DOULUT Didier

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 13

Le quorum est constaté.

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-17 et de l'article L.2121-15 du Code Général des collectivités territoriales Monsieur Jean-Luc CATTET est nommé secrétaire de séance.

Les membres du conseil municipal, après en avoir pris connaissance, approuvent les termes du procès-verbal du 26 Septembre 2023. Monsieur le Maire et le secrétaire de séance y apposent leur signature.

Date de convocation : 20 Novembre 2023

Date d'affichage de la convocation : 20 Novembre 2023

Ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du 26 Septembre 2023
- Compte-rendu des décisions du Maire
- Avenant N°3 à la convention avec l'EPFLO (Etablissement Public Foncier Local des Territoires de l'Oise) Opération « La petite Molière »
- Décision modificative de crédits
- Modification du règlement de location de la salle polyvalente
- Désignation d'un conseiller syndical pour le SIRS Montagny-en-Vexin-Parnes pour remplacement de Madame Hélène DEMORICE (démission)
- Questions diverses

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération N°005 du 25 mai 2020
- Considérant l'obligation de présenter au Conseil municipal les décisions prises par le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend acte des décisions suivantes :

Décisions

Numéro	Date	Objet
2023-0006	24/11/2023	Convention tri-partite commune, Département et compagnie du cheval Rouge pour spectacle très jeune public le 8 Décembre 2023 pour 525 €
2023-007	24/11/2023	Convention tri-partite commune, Département et compagnie du cheval Rouge pour concert et animation Jazz in my musette le 13 janvier 2024 pour 920 €

Déclaration d'intention d'aliéner

Date	Noms	Adresse	Exercice du droit De préemption
26/09/2023	CONSORTS MARC	26 rue de la Molière	NON
21/11/2023	CONSORTS HILMER	12 allée des hirondelles	NON

Acceptation des devis

Date	Compte	Fournisseur	Objet	Montant TTC
29/09/2023	6488	CHUBB	Formation utilisation extincteurs	909.60 €
06/10/2023	6281	ADICO	Abonnement parapheur chorus pro	240 €
13/10/2023	6288	BULLES THEATHRE	DE Spectacle Contes d'Automne	350 €
20/10/2023	6288	ADICO	Migration adresses mail	84 €
26/10/2023	615232	KIEPURE	Réparation micro-station école	2075.52
02/11/2023	6156	SAGA LAB	Contrôle équipements sportifs	216 €

07/11/2023	6065	LIBRAIRE L'AVENTURE Devis 387	Livres bibliothèque	175.26 €
07/11/2023	6065	LIBRAIRE L'AVENTURE Devis 388	Livres bibliothèque	170.52 €
14/11/2023	6068	DECOLUM	Lampes	141.72 €
17/11/2023	6156	ADICO	Paramétrage PAYFIP	84 €
20/11/2023	6068	SOLUCLIM	BOITIER programmation chauffage	178.97 €
21/11/2023	6045	Maxime CORRE Géomètre	DIVISION CADASTRALE TRAVAUX VOIRIE	1396.99
23/11/2023	6156	VEOLIA	Gestion des Hydrants	1440.00 €
05/12/2023	6156	LP SYSTEM	Batteries alarmes	134.40 €
05/12/2023	615232	STPEE	Fourniture, pose et dépose mat provisoire rue du Houtelet (Eclairage public)	1574.66 €

DEL 2023-05-12-001

Monsieur le Maire présente le projet d'avenant N°3 à la convention de portage financier entre l'Etablissement Public Foncier Local des Territoires Oise & Aisne (EPFLO) et la commune de Montagny-en-Vexin portant sur l'extension du périmètre d'intervention et l'actualisation du montant d'engagement.

Il propose au Conseil Municipal :

- D'approuver l'extension du périmètre d'intervention de l'EPFLO sur son territoire en vue de l'acquisition du bien situé au lieu-dit « La petite Molière » et référencé au cadastre parcelle AD N°182,
- D'approuver l'enveloppe complémentaire de 160 000 € (soit 150 000 € de travaux et 10 000 € d'acquisition) portant le montant d'engagement à 410 000 € pour cette opération.

- D'approuver le projet d'avenant à la convention de portage financier et ses annexes, joints à la délibération du Conseil Municipal,
- De l'autoriser, lui ou son représentant qu'il désignerait expressément, à signer et exécuter l'avenant à la convention de portage foncier et tout document relatif à cette affaire.

Un vote a lieu.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 13

La délibération est adoptée.

DEL 2023-05-12-002

Monsieur le Maire présente la décision modificative de crédits N°2.

FONCTIONNEMENT

D – 65888 – Autres	1 500 €
R – 75888 – Autres	1 500 €

INVESTISSEMENT

D 21538-253 – Assainissement pluvial Carrières Couture	11 833.00 €
R 1328 – Autres subventions d'équipement	11 833.00 €

Un vote a lieu.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 13

La délibération est adoptée.

Monsieur le Maire indique que le montant en dépenses de fonctionnement d'un montant de 1 500 euros correspond au jugement rendu par le Tribunal Administratif concernant le recours de l'Association Collectif Citoyen Montagnytois sur la délibération du 30 juin 2021 portant approbation du plan de zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Montagny-en-Vexin se fondant sur une insuffisance d'information des conseillers municipaux en amont du conseil municipal et condamnant la commune de Montagny-en-Vexin à verser à l'Association Collectif Citoyen Montagnytois la somme de 1 500 euros.

Concernant la somme de 1 500 euros en recettes, elle concerne le jugement du Tribunal Administratif portant sur le recours de l'Association Collectif Citoyen Montagnytois en vue de l'annulation de la délibération du 30 juin 2021 par laquelle le Conseil Municipal de Montagny-en-Vexin a approuvé le Plan Local d'Urbanisme de la commune. La requête de l'Association a été rejetée par le Tribunal Administratif qui a condamné l'Association Collectif Citoyen Montagnytois à verser à la commune de Montagny-en-Vexin la somme de 1 500 euros.

DEL 2023-05-12-003

Monsieur le Maire présente le projet de modification du règlement de la salle polyvalente consistant à ajouter un 10^{ème} article – Sanctions : L'autorisation d'occupation de la salle polyvalente pourra être retirée à tout moment en cas d'infraction au présent règlement. Ce retrait entraînera la cessation de la manifestation et l'évacuation immédiate des lieux, sans remboursement du loyer. En outre, la mairie se réserve le droit de refuser ultérieurement la location de la salle à l'utilisateur fautif.

Un vote a lieu.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 13

La délibération est adoptée.

DEL 2023-05-12-004

Monsieur le Maire expose la nécessité de désigner un nouveau représentant de la commune au sein du Conseil Syndical du SIRS Montagny-en-Vexin-Parnes, en raison de la démission de Madame Hélène DEMORICE par courrier du 19 Novembre 2023.

Il propose la candidature de Monsieur Jean-Luc CATTET.

Un vote a lieu.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 13

La délibération est adoptée.

Monsieur Jean-Luc CATTET est donc élu membre du Conseil Syndical du SIRS Montagny-en-Vexin-Parnes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

Délibérations incluses du 2023-05-12-001 à 2023-05-12-004

Le Maire

Loïc TAILLEBREST

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Loïc Taillebrest', written over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE MONTAGNY EN VEXIN' around the top edge and '(0152)' at the bottom. In the center of the seal is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a cross, with a crown above. There are two small stars on either side of the coat of arms.